



VALÉRIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE
L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION
ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SECURITE ROUTIERE

Jambes, le 8 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

500.000 euros pour la création de nouveaux endroits de camps labélisés en Wallonie

Le Gouvernement de Wallonie a validé le mécanisme de subventions exceptionnelles, élaboré par la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, afin d'augmenter le nombre d'endroits de camps labélisés pour les mouvements de jeunesse et d'améliorer la qualité des infrastructures des endroits de camps existants.

En Wallonie, les mouvements de jeunesse rassemblent chaque année de plus en plus de jeunes. Les 5 Fédérations francophones – Les Scouts, les Guides Catholiques de Belgique, la Fédération Nationale des Patros, les Scouts et Guides Pluralistes et les Faucons Rouges – regroupent plus de 100.000 jeunes, qui partent chaque été en camp. Mais le nombre d'endroits de camp réunissant les conditions de sécurité indispensables, avec des sanitaires en suffisance et situés dans un endroit propice à l'accueil des jeunes, le tout à un prix abordable, est inférieur à la demande. C'est pourquoi, la Ministre du Tourisme, a mis en place un soutien financier exceptionnel de 500.000 euros pour encourager et soutenir les propriétaires d'endroits de camp à offrir aux mouvements de jeunesse des locaux appropriés et un équipement de qualité pour les camps (cuisine, sanitaire, sécurité incendie...).

Le montant maximum alloué par projet sera de 12.500 euros pour les endroits de camps ne disposant pas du label « Endroit de camp » délivré par l'ASBL « Atouts Camps » et de 7.500 euros pour les endroits de camps bénéficiant déjà de ce label.

Parallèlement à cette subvention exceptionnelle, des actions de sensibilisation vers les agriculteurs seront réalisées prochainement afin d'augmenter le nombre d'endroits de camps en Wallonie.